

**Décision n° 2016-179 du 31 mai 2016  
donnant délégation au directeur de la direction territoriale Est pour signer un bail**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2016-13 du conseil d'administration ;

Vu la décision n° 2015-335 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant nomination d'un membre du comité de direction du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Délégation est donnée à monsieur Jacques Le Berre, directeur de la direction territoriale Est, pour signer le bail avec la société Efimmo 1 pour la location de bureaux et d'un garage, situé au 1 boulevard Solidarité à Metz.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 31 mai 2016

Le directeur général

***Signé***

Bernard Larroutourou